



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

21/06/2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34
www.sioca.fr

Comité Syndical du 21 juin 2022

FINANCES

Convention avec le CDG29 pour la mise en place et le suivi du Règlement Général de la Protection des Données

PERSONNEL

Création d'un poste permanent d'animateur/trice SCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juin à 18h le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Délibération
2022-021
Date de la convocation
16 juin 2022

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM,
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : M Yannick LE MOIGNE
Communauté de communes du Cap Sizun-Pte du Raz : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULIEN LE MAO

Date d'affichage

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC
Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN,
Communauté de Communes Cap Sizun-Pte du Raz :

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents : 9 (titulaires+suppléants) :
Pouvoirs : 1
Votants : 10

Absents excusés : M Alain DONNART, M Yves LE GUELLEC, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Bruno JULLIEN, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, M Yves CANEVET, Mme Anissa ANDAMAS, M Patrick TANGUY, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Christine ZAMUNER (pouvoir Mr Le Moigne)

Assistaient également à la réunion : MME INGRID LAINE, MME ALICE GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG29 POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DU RGPD

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement. Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Madame La Présidente propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Elle précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe. Le coût de cette prestation est de 300 euros/ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 21 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet à 18h le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Délibération
2022-022
Date de la convocation
16 juillet 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 10 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : 1 Votants : 11

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : M Philippe AUDURIER, Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Philippe RONARC'H
Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : M Yannick LE MOIGNE
Communauté de communes du Cap Sizun-Pte du Raz : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC
Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN,
Communauté de Communes Cap Sizun-Pte du Raz :

Absents excusés : M Alain DONNART, M Yves LE GUELLEC, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Bruno JULLIEN, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, M Yves CANEVET, Mme Anissa ANDAMAS, M Patrick TANGUY, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Christine ZAMUNER (pouvoir Mr Le Moigne)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR/TRICE SCOT

Madame La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'activité croissante liée au suivi du SCOT tant par son caractère évolutif que par ses modalités d'application, **Madame La Présidente propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'animateur/trice SCOT à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour :

- Le suivi technique de l'élaboration du SCOT
- Les missions relatives à l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT
- Une mission pédagogique à destination des élus du Territoire

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B à A de la filière administrative ou technique

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique territorial,
Vu le tableau des emplois

DECIDE à l'unanimité :

- **DE CREER** un emploi permanent d'animateur/trice SCOT à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022
- **DE FIXER** comme suit le cadre de l'emploi :

EMPLOI	FILIERE	GRADE MINI	GRADE MAXI	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ANIMATEUR/TRICE SCOT	Administrative	Rédacteur CAT B	Attaché CAT A	0	1	TC
	Technique	Technicien CAT B	Ingénieur CAT A			

- **D'INSCRIRE AU BUDGET** les crédits correspondants

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente

